

**Réalisation des trois lignes de tramway de l'agglomération bordelaise -
□ Accompagnement artistique - Commande publique d'art contemporain -
□ Subvention de l'Etat 2006 - Convention - Autorisation**

Monsieur CAZABONNE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Conseil de Communauté a approuvé, lors de sa séance du 15 février 2002, le principe d'un accompagnement artistique des 3 lignes du tramway. Il a confirmé la réalisation de ce projet pour un montant de 762 245,09 € et a autorisé Monsieur le Président à effectuer les démarches auprès de l'Etat à l'effet d'obtenir un financement paritaire avec le Ministère de la Culture, portant ainsi l'enveloppe totale consacrée à la commande publique d'art contemporain à 1 524 490,18 €.

La 1^{ère} étape de ce projet de commande publique artistique s'est conclue par la signature de 11 contrats d'études avec les artistes, tant pour les œuvres sur site (6) que sur réseau (5). Concernant leur financement, la subvention de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication – a été encaissée en exécution de la convention en date du 29 octobre 2002 à hauteur de 41 923 €, soit 50 % du coût des études qui s'élève à 83 846 €.

1^e tranche de réalisation du projet :

Signature en 2003, de 4 contrats avec 2 artistes pour les œuvres sur site et 2 artistes pour les œuvres sur réseau :

- T compteur de Claude Closky, œuvre sur site à Cenon	124 856 €
- Palindrome de Elisabeth Ballet, œuvre sur site à Pessac	173 030 €
- Panneaux coupe vent sérigraphiés de Stalker, œuvre sur réseau.....	30 490 €
- Tickets de transport de Zebra 3, œuvre sur réseau	30 490 €

Concernant son financement, la convention avec l'Etat pour l'exercice 2003 a été encaissée à hauteur de 179 433 € pour une enveloppe subventionnable de 358 866 €, soit 50 % du coût de réalisation.

2^e tranche de réalisation :

Six contrats ont été signés pour la réalisation des œuvres suivantes :

- Récit perpétuel de Mélik Ohanian, oeuvre sur site à Talence.....	73 030 €
- Le Lion de Xavier Veilhan, oeuvre sur site à Bordeaux	145 639 €
- Pièces sonores de Valérie Mréjen, oeuvre sur réseau	45 000 €
- Plan historique du tramway de Thierry Lahontaa, oeuvre sur réseau	45 735 €
- Roman-photo de 4 Taxis, oeuvre sur réseau.....	60 980 €
- Contrat d'étude de Michel François, oeuvre sur site à Lormont	7 622 €

Concernant leur financement, la subvention de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication – a été encaissée en exécution de la convention en date du 10 décembre 2004 à hauteur de 239 003 €, soit 50 % du coût de réalisation qui s'élève à 478 006 €.

3^e tranche de réalisation :

En 2005 un contrat de réalisation a été signé :

- Lieu-dit de Michel François, oeuvre sur site à Lormont	124 856 €
--	-----------

Concernant son financement la subvention de l'Etat - Ministère de la Culture et de la Communication – a été encaissée en exécution de la convention en date du 8 décembre 2005 à hauteur de 62 428 €, soit 50 % du coût de réalisation.

4^e tranche de réalisation :

Un contrat a été signé avec Ilya et Emilia Kabakov le 7 septembre 2006, pour la réalisation d'une œuvre sur site, Place Amélie Raba-Léon à Bordeaux, « La maison aux Personnages ». Le coût global de l'œuvre est estimé à 563 200 euros. Débutée en 2006, la réalisation s'achèvera en 2007. La Direction régionale des affaires culturelles a informé la Communauté urbaine de la participation financière de l'Etat à hauteur de 50% de l'estimation du coût de l'œuvre. D'ores et déjà un projet de convention de financement de l'Etat, d'un montant de 140 000 €, pour l'année 2006 vous est proposé. Le solde de la subvention devra faire l'objet d'une autre convention ultérieure.

En conséquence, et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Président,

- à signer le projet de convention ci-annexé à intervenir avec l'Etat représenté par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour l'octroi de la subvention afférente à l'exercice 2006, d'un montant de 140 000 € dont l'encaissement est prévu au budget annexe transports de l'exercice en cours.

- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 octobre 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN
PRÉFECTURE LE
9 NOVEMBRE 2006

M. ALAIN CAZABONNE

